

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *17 mars 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST -
Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU -
Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE -
M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA -
M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-
José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

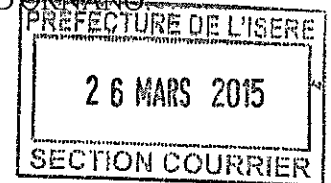
Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 23H40 à 02H00
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 01H27 à 02H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 00H00 à 01H00
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 01H50 à 02H00
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H15 à 02H00
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 23H45 à 02H00
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 00H00 à 02H00
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H15 à 20H34
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H45 à 02H00
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 01H20 à 02H00
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 00H30 à 02H00
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H30 à 02H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H15 à 20H22
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H45 à 02H00
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 23H45 à 02H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H15 à 02H00
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H15 à 02H00.

Absents à partir de 23H45 :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Secrétaire de séance : M. Pascal CLOUAIRE.



ADMINISTRATION GENERALE : Adoption d'une démarche cadre pour l'évaluation et l'observation des politiques publiques de la Ville de Grenoble

Madame Marina GIROD DE L'AIN expose,

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de la Société Française d'Evaluation (SFE), l'évaluation vise à « produire des connaissances sur les actions publiques dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts ». Elle contribue ainsi à « rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique. Elle contribue simultanément au développement de la responsabilité et des pratiques de compte rendu interne ou externe, ainsi qu'à l'apprentissage organisationnel. Elle participe aux progrès parallèles de la bonne gestion et du débat démocratique à tous les niveaux de gouvernement ».

Ainsi définis, les enjeux de l'évaluation des politiques et programmes publics dépassent ceux de ses protagonistes directs et concernent l'ensemble des citoyens. L'évaluation doit être décidée, organisée et conduite en vue de l'intérêt général. A ce titre, elle doit s'exercer dans un cadre institutionnel explicite et sa pratique doit être régie par des principes spécifiques.

En permettant de mesurer l'utilité sociale et la performance des politiques publiques, l'évaluation vise par ailleurs à identifier les pistes d'amélioration de la collectivité et à définir, le cas échéant, des orientations nouvelles. L'évaluation de l'action publique constitue donc l'un des leviers majeurs pour améliorer la pertinence du service rendu aux habitants et la conduite de l'action publique.

A l'appui de l'expérience acquise, il est proposé de systématiser la pratique de l'évaluation aux nouvelles politiques publiques de la Ville de Grenoble, de la généraliser progressivement à l'ensemble de leurs politiques publiques et de définir un cadre général pour sa conduite en termes de principes et de pilotage.

La Ville de Grenoble étant adhérente à la société française d'évaluation (SFE) depuis 2001, il est proposé que les évaluations menées s'appuient sur les principes déontologiques énoncés dans la charte de l'évaluation promue par la SFE.

Ces démarches respecteront en particulier les principes de pluralité, de distanciation, de compétence, de respect des personnes, de transparence, d'opportunité et de responsabilité.

Au-delà des rendus réglementaires en la matière, l'action évaluative et l'observation de la Ville de Grenoble viseront notamment à rendre évaluables les politiques mises en œuvre par intégration du principe d'une évaluation et de l'énoncé des principales questions évaluatives dans les délibérations actant le lancement d'une nouvelle action ou politique. Elles s'attacheront à associer les citoyens par la promotion des évaluations participatives et des

évaluations d'initiative citoyenne, et à développer les liens avec les universités et les laboratoires de recherche dans leurs champs respectifs. La communication des résultats des rapports d'observation et d'évaluation aux citoyens sera assurée au minimum par leur diffusion systématique en ligne sur le site internet de la Ville.

Plus globalement, l'action évaluative de la Ville de Grenoble tendra à développer la référence à des indicateurs socio-environnementaux, de bien-être et de richesse non monétaire conformément aux engagements pris.

Sur propositions de la Commission Ressources Evaluation, le conseil municipal décidera des politiques ou des groupes d'action à évaluer, débattrà des résultats des évaluations et décidera de l'application des préconisations.

Chaque évaluation sera conduite dans le respect d'un certain nombre d'étapes validées par les instances de pilotage, sous la responsabilité de l'adjointe déléguée à l'évaluation et à la prospective

(définition du mandat d'évaluation, rédaction du cahier des charges et recrutement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, collecte et/ou production des données et informations, analyse des informations et réponse aux questions évaluatives, rédaction du rapport d'évaluation, élaboration des préconisations, validation des préconisations, plan d'action et mise en œuvre).

Afin d'améliorer la qualité des évaluations et de mieux connecter ces démarches avec la recherche, il est proposé d'appuyer la démarche d'évaluation sur un conseil scientifique. Et pour ne pas démultiplier les instances, il est proposé de s'appuyer sur un conseil scientifique existant, celui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise. Ce dernier pourra donc être sollicité, au moment de la présentation d'un diagnostic problématisé et des résultats, pour produire un avis et enrichir l'analyse.

- Les instances de pilotage seront les suivantes :

Le groupe de travail Ressources et Evaluation, qui sera informé de toutes les demandes d'évaluation émises en interne (élus, directions) et en externe (Conseils Citoyens Indépendants, associations ...). Le groupe de travail instruira ces demandes dans le respect des principes énoncés ci-dessus et assurera le lien avec les instances ad hoc (voir ci-dessous). Il arrêtera pour chaque évaluation, la composition du comité de pilotage, émettra un avis sur la désignation des prestataires externes chargés de l'évaluation. Il débattrà des résultats des évaluations et des préconisations à mettre en œuvre. Le groupe de travail assurera un suivi de la mise en œuvre des propositions faites suites à une évaluation.

Il donnera un avis sur l'ensemble des délibérations ayant trait à l'évaluation.

Les comités de pilotage d'évaluation - il est proposé de constituer pour chaque évaluation un comité de pilotage de l'évaluation, avec pour missions de :

- définir les questions évaluatives dans le mandat d'évaluation
- valider le cahier des charges qui en découle
- arrêter la méthode retenue pour la collecte de données et l'analyse partagée des résultats
- sélectionner l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- valider le rapport d'évaluation.

La composition de chaque comité de pilotage est arrêtée par la commission Ressources Evaluation. Il sera présidé par l'adjointe au maire chargée de l'évaluation et de la prospective. Il devra comprendre un ou plusieurs membres élus de la commission concernée, une représentation des groupes minoritaires du Conseil Municipal, une ou plusieurs personnalités expertes du monde universitaire, de la recherche, du tissu associatif ou de l'entreprise pour leur connaissance du domaine à évaluer.

○ L'articulation avec les autres fonctions d'ingénierie

L'évaluation se nourrit des travaux d'observation pour comprendre les conditions de mise en œuvre de la politique publique et son impact sur le territoire. Il est institué un **comité technique interinstitutionnel** qui se réunira autant que de besoin pour assurer le dialogue, l'articulation et la coopération entre les principales sources de production de données au sein des services de la Ville (conseil de gestion, observation sociale, relations citoyennes...).

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ressources et évaluation du 09 mars 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la démarche cadre d'évaluation et d'observation décrite ci-dessus, dans le respect des principes énoncés par la charte de la Société Française d'Evaluation,**
- **d'autoriser la création de comités de pilotage spécifiques selon les dispositions ci-dessus.**

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Marina GIROD DE L'AIN



Affichée le :

01 AVR. 2015